

[Original : anglais et polonais]

L'Ambassade de la République de Pologne au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, concernant la note verbale ICC-ASP/10/S/04 en date du 7 février 2011, a l'honneur de présenter la candidature du Professeur Władysław Czapliński, un ressortissant de la République de Pologne, à un poste de juge à la Cour pénale internationale en vue des élections qui se tiendront lors de la dixième session de l'Assemblée à New York du 12 au 21 décembre 2011. Le candidat a été nommé pour figurer sur la liste B au titre de l'article 36-5 du Statut.

Cette candidature est soumise selon la procédure de présentation de candidatures à la Cour Internationale de Justice prévue dans le Statut de celle-ci, et est donc accompagnée du document de candidature du 30 juin 2011 présenté par le groupe polonais de la Cour permanente d'Arbitrage (en polonais et en anglais).

Un document détaillé indiquant comment le candidat réunit les qualités requises au paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome et son curriculum vitae sont également joints à cette note.